



Lieux d'aide au remplissage de la déclaration fiscale 2024

Pour les rendez-vous après le 31 mars, demander un délai auprès de l'administration fiscale (coût min. 20.-).

Table des matières

BERNEX	2
CAROUGE	2
CHENE-BOURG ET CHENE-BOUGERIES en partenariat avec l'association Alternatives dettes	3
GRAND-SACONNEX	3
LANCY	4
MEYRIN	4
ONEX	5
PLAN-LES-OUATES	6
VERNIER	6
VERSOIX	7
VILLE DE GENEVE	8
AUTRES COMMUNES en partenariat avec l'administration fiscale	8
POINT JEUNES - Hospice général	8
LEMAN-TOGO	9
AUTONOMIA	9
AVIVO	10
PARTI DU TRAVAIL	10
ASSOCIATION ALTERNATIVES DETTES	10
SHG Fiscalité	11
Tutoriel pour remplir le formulaire DRIS/TOU pour les résidents	11

Le site [e-démarches](#) vous permet l'accès à de nombreuses prestations, dont les démarches fiscales, mais aussi l'inscription des enfants au parascolaire, la demande d'un chèque annuel de formation...

Comment s'inscrire à e-démarches ?

S'inscrire en ligne en entrant ses coordonnées et son numéro AVS. L'inscription est validée après réception d'un courrier recommandé.

ou

Se faire inscrire aux guichets de l'administration fiscale, du service de l'état civil ou de la mairie de sa commune de résidence - muni-e d'une pièce d'identité et de son téléphone portable (le compte est alors immédiatement utilisable).



BERNEX

Centre d'action sociale de Bernex

Rue de Bernex 313 – 1233 Genève

Tél. 022 420 39 30

Inscriptions auprès du CAS de Bernex

Dates : du 3er février au 30 avril 2025.

Conditions

Habitants des Communes de Bernex, Confignon, Perly et de la Champagne disposant de revenus modestes.

CHF 35.- par déclaration.

- Ne pas posséder de bien immobilier.
- Ne pas posséder de fortune supérieure à 80'000 CHF.
- Disposer de revenus modestes (selon la grille disponible sur le site de la commune de Bernex).
- Les déclarations des personnes dont les ressources dépassent les barèmes admis ne seront pas remplies.

Marche à suivre

- Récupérer le formulaire d'inscription au CAS de Bernex (313 rue de Bernex, 1233 Bernex téléphone : 022 420 39 30) ou sur le site internet de la Mairie de Bernex (www.bernex.ch), y noter ses coordonnées, celles de ses enfants à charge, et joindre les documents demandés.
- Payer CHF 35.- à la réception de la Mairie de Bernex.
- Déposer le formulaire d'inscription et ses documents à la réception du CAS de Bernex.
- Venir récupérer sa déclaration remplie à la réception du CAS de Bernex deux semaines plus tard.
- Contrôler, signer et envoyer soi-même sa déclaration à l'Administration fiscale cantonale.

CAROUGE

Service des affaires sociales de la ville de Carouge

Rue de la Débridée 3 – 1227 Carouge.

Tél. 022 308 15 30

Inscriptions (limitées et par ordre d'arrivée) auprès du Service des affaires sociales dès le lundi 20 janvier 2025, sur place, avec le numéro de contribuable.

Horaires : de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Excepté les mardis et les jeudis, de 8h30 à 11h30.

Conditions

- Personnes domiciliées sur la Commune de Carouge ayant des revenus modestes.
- Revenu annuel brut ne dépassant par CHF 50'000.- pour une personne seule ou CHF 4'000.- mensuel, CHF 60'000.- pour un couple ou CHF 5'000.- mensuel, + CHF 8'000.- par personne supplémentaire à charge.
- Fortune ne dépassant pas CHF 30'000.- pour une personne seule, CHF 50'000.- pour un couple et + CHF 5'000.- par personne supplémentaire à charge.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- La personne inscrite devra fournir tous les documents nécessaires pour le remplissage de la déclaration. Plus de détails sur le site : <https://www.carouge.ch/permanence-impots>.
- Participation financière de CHF 25.- à payer lors de l'inscription, non remboursable.



CHENE-BOURG ET CHENE-BOUGERIES en partenariat avec l'association Alternatives dettes

Rue du Gothard 13 – 1225 Chêne-Bourg.

Tel : 022 869 40 59

Courriel : cohesion-sociale@chene-bourg.ch

1^{er} étage, interphone « Cohésion sociale »

Permanence sur rendez-vous uniquement, contacter le service de la cohésion sociale par téléphone afin d'obtenir un rendez-vous.

Tous les lundis dès le 20 janvier, de 10h à 12h et de 13h à 15h.

Conditions

- Personnes domiciliées sur les Commune de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.
- Participation CHF 50.- à payer sur place
- Après évaluation de la situation, une aide pour le montant de la prestation peut être demandée auprès du service social de la commune.

Permanence impôts jeunes adultes

Les Travailleurs sociaux hors murs Chêne&Co vous accueillent les mercredis 19 février et 12 mars prochains à l'ancienne maison du garde-barrière, sise avenue de Bel-Air 11, à Chêne-Bourg.

Conditions

- Gratuit et sur inscription par téléphone au 079 593 16 05

Documents à présenter

- Revenus (certificat salaire, bourse ou rente)
- Assurance maladie (primes LAMAL, assurance complémentaire, subside)
- Attestations bancaires ou postales

GRAND-SACONNEX

Service de l'action sociale et communautaire

Route de Colovrex 20 - 1218 Grand-Saconnex

Tél. 022 920 99 00

En collaboration avec le centre d'action sociale :

CAS du Grand-Saconnex

Rue Sonnex 3-5 – 1218 Grand-Saconnex.

Tél. 022 420 39 90

Renseignements et prise de rendez-vous sur place ou par téléphone (avoir à disposition le bordereau de l'année précédente).

Dates : du 3 février au 30 avril 2025.

Conditions

- Personnes domiciliées au Grand-Saconnex et à Pregny-Chambésy, disposant de revenus modestes.
- CHF 35.- par déclaration.



- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 32'000.- pour une personne, CHF 40'000.- pour un couple et famille monoparentale, + CHF 6'000.- par enfant à charge.
- Fortune ne dépassant pas CHF 25'000.- pour une personne seule, CHF 40'000.- pour un couple et famille monoparentale.

Action « Impôse-toi » pour les jeunes de 18 à 25 ans, afin de les aider à remplir leur première déclaration fiscale, les mardi 11 mars de 19h à 21h et le jeudi 13 mars de 18h à 20h, à la ferme Pommier, Chemin du Pommier 7 – 1218 Le Grand-Saconnex.

Ou se rendre auprès de la permanence sociale mensuelle à la ferme Pommier, tous les premiers jeudis du mois de 9h à 12h.

Se renseigner auprès du Service de l'action sociale et communautaire : 022 920 99 00.

<https://www.grand-saconnex.ch/vivre-au-grand-saconnex/social/accueil-infos-et-permanence-desendettement>

LANCY

Service des affaires sociales et du logement

Avenue Eugène-Lance 3 – 1212 Grand-Lancy

Tél. 022 706 16 66

Prise de rendez-vous auprès du Service des affaires sociales dès le 3 février 13h30, uniquement à l'accueil du Service des affaires sociales et du logement (pas d'inscription par téléphone).

Dates : les rendez-vous ont lieu à partir du 10 février jusqu'au mois de mai.

<https://www.lancy.ch/prestations/permanence-impots>

Conditions

- Personnes domiciliées sur la commune de Lancy.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par enfant à charge. Fortune ne dépassant pas CHF 10'000.- pour une personne seule, CHF 12'000.- pour un couple ou famille.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- CHF 25.- par déclaration, à payer lors de l'inscription.

Pour les jeunes :

Permanence gratuite sur rendez-vous destinée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans pour les accompagner dans l'établissement de leur déclaration d'impôt au mois de mars. En collaboration avec l'Administration fiscale cantonale (AFC).

Une vidéo destinée aux jeunes adultes, les accompagne étape par étape pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts : <https://www.lancy.ch/prestations/jeunes-majeurs-et-declaration-dimpots>

MEYRIN

Antenne fiscale communale,

Chez Gilberte – la maison meyrinoise

Rue de la Prulay 2bis – 1217 Meyrin

Tél. 022 782 44 80



Prise de rendez-vous sur place ou par téléphone.

Dates

Du 17 février au 18 juin 2025.

Horaires

Du 17 février au 31 mars : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Du 1er avril au 18 juin : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30

Fermeture vacances de Pâques : Du 18 au 25 avril

Fermeture de l'Antenne le mercredi 18 juin à 11h30

Conditions

- Personnes domiciliées à Meyrin et Satigny.
- Revenu brut annuel ne dépassant pas CHF 43'000.- pour une personne seule, CHF 50'500.- pour les couples, plus CHF 6'100.- par enfant supplémentaire à charge. Fortune maximum CHF 50'000.-.
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- Prestation offerte par la ville de Meyrin

Plus de précisions sur le site de la commune : https://meyrin.ch/fr/antenne_fiscale

Liste des documents : https://meyrin.ch/sites/default/files/202411/Antenne_fiscale_2025.pdf

Jeunes de 18 à 25 ans

Tél : 022 989 16 40

Ateliers gratuits pour le remplissage de sa déclaration les lundis du mois de mars de 17h30 à 20h, sans rendez-vous, en collaboration avec l'administration fiscale cantonale (AFC).

Liste des documents à prendre <https://meyrin.ch/fr/agenda/ateliers-jeunes-declaration-fiscale-2024>

ONEX

Service social, santé et enfance (SSSE)

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél 022 879 89 11

Email : social@onex.ch

Renseignements et inscription par téléphone du 3 février au 24 mars 2025.

Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h, mardi et vendredi de 9h à 12h.

Conditions

Les habitant-e-s de la Ville d'Onex qui remplissent l'une des conditions suivantes peuvent faire remplir leur déclaration d'impôts gratuitement :

- Revenu fiscal annuel inférieur à CHF 50'000.- pour une personne seule ou CHF 60'000.- pour un couple ou une famille (la rubrique 99.00 du dernier avis de taxation fait foi).
- Epargne CHF 4'000.- pour une personne seule et CHF 8'000.- pour couple ou famille (majoration de CHF 2'000.- par enfant à charge)
- Ou avoir fait l'objet d'une taxation d'office l'année précédente (revenu max. Fr. 60'000.-)
- Ou remplir pour la première fois sa déclaration d'impôts



- Les personnes aidées financièrement par l'Hospice général peuvent s'inscrire à condition d'être entrées ou sorties de l'aide sociale durant l'année 2024, ou encore d'avoir perçu un salaire ou une indemnité de chômage.

Il ne sera pas possible de procéder au remplissage de la déclaration des personnes dont les ressources dépassent les barèmes indiqués.

<https://www.onex.ch/mon-quotidien/solidarite/action-impots-566>

Action impôts jeunes : 1ere déclaration pour les jeunes Onésiens de 18 à 25 ans,

Renseignements et inscription : 022 879 89 11.

Dates : Sur rendez-vous les vendredis 21 et 28 février, 7, 4, 21, 28 mars et 5 avril 2025 de 16h à 19h au SSSE, 13 rue des Evaux.

PLAN-LES-OUATES

Service de l'action sociale et de la jeunesse

Route des Chevaliers-de-Malte 5 – 1228 Plan-les-Ouates.

Tel. 022 884 69 60

Email : social@plan-les-ouates.ch

Inscription par téléphone dès le 3 février 2025 dans la limite des places disponibles. La permanence se tiendra de février à juin.

Conditions

- Personnes disposant de revenus modestes domiciliées à Plan-les-Ouates et Bardonnex.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 60'000.- pour une personne seule et CHF 80'000.- pour un couple + CHF 10'000.- de revenu par enfant à charge ; fortune ne dépassant pas CHF 30'000.- pour les personnes seules et CHF 50'000.- pour les couples, + CHF 5'000.- de fortune par enfant à charge. Toute personne dépassant ces barèmes s'expose à devoir payer le coût réel de la prestation.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- CHF 25.- par déclaration.

Ateliers première déclaration d'impôts Pour les jeunes habitant-e-s de Plan-les-Ouates et de Bardonnex de 18 à 25 ans afin de les aider à remplir leur déclaration d'impôts. Coût de 5 CHF.

Sur inscription auprès du Service de l'action sociale et de la jeunesse, 022 884 69 60 social@plan-les-ouates.ch

Dates : les mercredis 5, 12 et 19 mars, de 18h à 19h30 à Champ Ravy, dans la salle Artis'tik, Chemin de la Mère-Voie 58.

VERNIER

Service de la cohésion sociale

Chemin de l'Etang 4-6 – 1219 Châtelaine

Prise de rendez-vous du 29 janvier au 16 mai 2025 au 022 420 46 75, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

En collaboration avec les Centres d'action sociale :

CAS de Vernier

Avenue de Châtelaine 81 bis – 1219 Châtelaine

CAS des Avanchets

Rue de Grand-Bay 18 – 1220 Les Avanchets

Conditions

- Habitants de la Commune de Vernier, qui ne peuvent pas remplir leur déclaration eux-mêmes.
- Avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à une fiduciaire.
- Aucun bien immobilier en Suisse ou à l'étranger.
- Aucun compte bancaire à l'étranger.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples et famille monoparentale avec un seul enfant + CHF 7'000.- par enfant à charge.
- L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
- 20 CHF par déclaration (non-remboursable si la personne ne se présente pas au rendez-vous ou si elle ne remplit pas les critères).
- La prestation est gratuite pour les jeunes adultes entre 18 et 25 ans

Venir avec les documents nécessaires pour remplir la déclaration, avec copie de la dernière déclaration remplie.

<https://www.vernier.ch/vie-pratique/aide-et-soutien/declaration-dimpots>

VERSOIX

Service Cohésion sociale

Route de Suisse 18 – 1290 Versoix.

Tél. 022 775 66 58

Inscription par téléphone dès le 3 février 2025 (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30).

Dates : du 11 février au 30 avril 2025

Conditions

- Habitants de la commune de Versoix
 - Qui ne peuvent remplir eux-mêmes leur déclaration.
 - Avec des revenus modestes.
 - Aucun bien immobilier (en Suisse ou à l'étranger) et aucun compte bancaire à l'étranger.
 - Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
 - Participation financière de CHF 35.-.
 - Se munir de tous les documents nécessaires et de la copie de la dernière déclaration remplie.
-



VILLE DE GENEVE

Service social

Route Dizerens 25 – 1205 Genève.

Inscription par téléphone du 3 au 28 février au n° gratuit 0800 22 55 11.

De 8h30 à 12h et 13h à 17h (sauf le lundi dès 10h).

Dates : février et mars, sur inscription.

Conditions

- Être domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève.
- Avoir un revenu brut annuel inférieur à CHF 40'000. – pour une personne seule, CHF 50'000. – pour un couple, plus CHF 10'000. – par enfant à charge.
- Disposer d'une fortune nette ne dépassant pas CHF 37'500. – pour une personne seule, CHF 60'000. – pour un couple, plus CHF 15'000. – par enfant à charge.
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
- Ne pas dépendre à 100% de l'Hospice général.
- Ne pas posséder de bien immobilier.
- CHF 30.- par déclaration.

Pour les jeunes de 18 à 25 ans :

Deux soirées accompagnement et coaching pour apprendre à remplir sa déclaration d'impôts en collaboration avec le service de la jeunesse et l'administration fiscale cantonale. Sans inscription.

Dates et lieux des soirées :

Jeudi 13 mars 2025 | 17h-21h à la Boîte à Boulots (29 avenue du Mail, 1205 Genève)

Jeudi 20 mars 2025 | 17h15-21h à Cité Senior (rue de Lausanne 62, 1202 Genève)

<https://www.geneve.ch/document/action-impots-2025-flyer>

AUTRES COMMUNES en partenariat avec l'administration fiscale

Organisation d'ateliers destinés aux jeunes entre 18 et 25 ans auprès de nombreuses communes.
Se renseigner auprès des communes partenaires.

Lien vers la page contenant les dates des ateliers auprès des communes participantes :

https://www.ge.ch/actualite/ateliers-impots-2025-contribuables-entre-18-25-ans-27-01-2025?mtm_campaign=afc-news-janvier-2025&mtm_kwd=ateliers

La plateforme [Mes impôts ? Je gère !](#) fournit des informations pratiques pour les jeunes :

<https://www.ge.ch/teaser/tes-impots-c-est-facile-rapide/mes-impots-je-gere>

POINT JEUNES - Hospice général

12, Glacis-de-Rive – 1207 Genève

Permanences sans rendez-vous, les :



Jeudis 6 mars, 13 mars, 20 mars, 3 avril, 10 avril, 12 juin de 16h30 à 19h30.
(attention, fermeture des portes à 19h)

Vendredis 7 mars, 21 mars, 4 avril, 13 juin de 9h00 à 12h00.

Conditions

Jeunes entre 18 et 25 ans, prêts à remplir eux-mêmes leur déclaration fiscale.

LEMAN-TOGO en partenariat avec la Ville de Genève et l'administration fiscale

Tél. 022 418 93 60

Le 7 février : soirée d'information et d'animation sur le thème « MES IMPÔTS, ÇA SERT A QUOI ET COMMENT REMPLIR MA DÉCLARATION ? »

« Les Impôts c'est ma life », permanence gratuite sans rendez-vous, les mercredis de 17h30 à 20h.

Lieux et dates :

Espace de quartier Sécheron, 2, Rue Anne-Torcapel - 1202 Genève : 12, 26 février puis les 5, 19 et 26 mars

Maison de quartier Servette, 47, rue Schaub - 1202 Genève : 19 février

Centre de rencontres « La Source », 17, Rue du Lac - 1207 Genève : 12 mars

Conditions

Jeunes entre 18 et 25 ans, prêts à remplir eux-mêmes leur déclaration fiscale.

Gratuit

Aide à l'ouverture de compte e-démarches pendant toutes les permanences.

AUTONOMIA

Av. de Sainte-Clotilde 9

1205 Genève

2e étage

Ateliers « Apprendre à remplir sa déclaration d'impôts »

Dates

Les lundis du 03 février au 31 mars 2025, à 18h30.

Inscription sur le site : <https://autonomia-ge.ch/atelier-declaration-dimpots/>

Tout public, prix libre min 5 CHF.

Conditions

- Disposer d'une fortune nette ne dépassant pas CHF 100'000.-
 - Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
 - Ne pas travailler pour les organisations internationales
 - Ne pas posséder de bien immobilier.
-



AVIVO

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève

Adresse mail : impots@avivo.ch

Inscriptions : Prise de rendez-vous par téléphone dès le lundi 27 janvier 2025 au 022 322 13 95 (lundi à jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h45 et le vendredi de 9h00 à 11h45). Pour les membres (prioritaires), indiquer votre no de membre. Préciser si biens immobiliers.

Dates : du lundi 10 février au 30 avril 2025.

Conditions

La personne inscrite devra fournir tous les documents nécessaires pour le remplissage de la déclaration.

Tarifs selon les revenus et tarif préférentiel pour les membres.

Vous trouverez l'aide-mémoire des documents à fournir sur le site de l'AVIVO :

<https://avivo.ch/wp-content/uploads/2025/01/AVIVO.doc.impots.25.pdf>

Pour les impôts par correspondance, les documents sont à envoyer à l'AVIVO, Case Postale 155, 1211 Genève 8 (en indiquant dans la page des identifiants : sa date de naissance, son état-civil, sa nationalité et profession exercée ainsi que le numéro de téléphone).

PARTI DU TRAVAIL

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève – deuxième étage.

Renseignements au 022 321 79 58.

Conditions

- Tout public. Etudiants, AVS/AI, chômeurs, HG : CHF 30.- ; salariés : CHF 50.-
- Apporter tous les documents utiles (déclaration d'impôt de l'année précédente, avis de taxation, certificats de salaires, attestation OCPA, pensions, subsides, coupons AVS, décompte et primes de l'assurance maladie, compte épargne et bancaires du 31.12, relevé de vos frais, etc.).

Dates : permanence impôts dès le mardi 4 février les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 18h dans les locaux du Parti du travail à la rue du Vieux-Billard.

ASSOCIATION ALTERNATIVES DETTES

<https://www.alternatives-dettes.ch/>

Permanence de Champel

Cité Universitaire / Espace de quartier Champel

Chemin Edouard-Tavan 5 – 1206 Genève

Les mardis matin de 10h00 à 13h00 (hors vacances scolaires).

Permanence Carouge

Espace 8

Bd des Promenades 8 - 1227 Carouge

Les lundis et mercredis soir de 18h00 à 20h00 et les jeudis matin de 9h30 à 12h30 (sauf le dernier jeudi du mois) et hors vacances scolaires.



Toute l'année, sans rendez-vous, hors vacances scolaires.

Tout public.

CHF 30.- pour les membres (CHF 50.- si fortune ou immobilier) ; CHF 50.- pour les non-membres (CHF 70.-si fortune ou immobilier). Cotisation annuelle de membre CHF 50.-.

Informations par e-mail : contact@alternatives-dettes.ch

SHG Fiscalité

Boulevard Carl-Vogt 43, 1205 Genève

Tel : 022 314 30 51

shg-impots@hotmail.com

Dates

Sans rendez-vous jusqu'au 30 avril tous les mardis, jeudis de 11h00 à 17h00.

En dehors de ces horaires ou ces dates durant l'année, disponible sur rendez-vous (par téléphone ou par e-mail)

Conditions

Bénéficiaires de l'Hospice général : CHF 25.-

Etudiants ou apprentis : CHF 35.-

Tutoriel pour remplir le formulaire DRIS/TOU pour les résidents

Tutoriel de l'administration fiscale cantonale pour le remplissage dans les e-démarches du formulaire DRIS/TOU pour les résidents :

<https://www.ge.ch/document/comment-remplir-formulaire-dris/tou-residents>